

**ANNEXE 51-102A3**  
***Déclaration de changement important***

**Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société**

Accord Financial Corp. (« **Accord** »)  
40 Eglinton Avenue East, bureau 602  
Toronto (Ontario) M4P 3A2

**Rubrique 2 Date du changement important**

Le 11 décembre 2018

**Rubrique 3 Communiqué**

Des communiqués portant sur le changement important dont il est question dans la présente déclaration ont été diffusés le 11 décembre 2018 par l'intermédiaire de CNW Group, puis ont été déposés sur SEDAR.

**Rubrique 4 Résumé du changement important**

Le 11 décembre 2018, Accord a annoncé que, conformément à son communiqué daté du 23 novembre 2018, elle a déposé auprès des autorités en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada un prospectus simplifié définitif relatif à un appel public à l'épargne sur le marché visant 15 000 débiteures subordonnées convertibles non garanties de Accord (les « **débiteures initiales** ») au prix de 1 000 \$ chacune (le « **prix d'émission** »), pour un produit brut de 15 millions de dollars (le « **placement** »). Accord prévoit également émettre en faveur de certains actionnaires actuels, certains initiés d'Accord et d'autres personnes physiques qui résident aux États-Unis, dans le cadre d'un placement privé, 3 400 débiteures subordonnées convertibles non garanties pour un produit brut de 3,4 millions de dollars, ce qui représente, avec le produit brut des débiteures initiales, un capital global de 18,4 millions de dollars.

Dans le cadre du placement, Accord a conclu une convention de prise ferme avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par RBC Marchés des Capitaux et Marchés des capitaux CIBC (les « **preneurs fermes** »). Accord a également attribué aux preneurs fermes une option leur permettant d'acheter une tranche supplémentaire maximale de 2 250 débiteures subordonnées convertibles non garanties au prix d'émission, pour un produit brut supplémentaire de 2,25 millions de dollars, qu'ils pourront exercer en totalité ou en partie à tout moment dans les 30 jours suivant la date de clôture du placement.

Accord a l'intention d'affecter le produit net tiré du placement et du placement privé sans intermédiaire au remboursement d'une tranche de sa dette en cours dans le cadre de ses facilités de crédit.

On prévoit que la clôture du placement aura lieu vers le 18 décembre 2018, mais au plus tard le 27 décembre 2018. Le placement est conditionnel au respect de certaines conditions, notamment l'obtention de l'ensemble des approbations requises, y compris celle de la TSX.

**Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important**

Veillez vous reporter aux communiqués figurant à l'annexe A.

**Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102**

Sans objet

**Rubrique 7 Information omise**

Sans objet

**Rubrique 8 Membre de la haute direction**

Stuart Adair  
Premier vice-président et chef des finances  
[sadair@accordfinancial.com](mailto:sadair@accordfinancial.com)  
416-642-5647

**Rubrique 9 Date de la déclaration**

Le 12 décembre 2018